



Rapport de gestion

Caisse de compensation
du canton du Valais

2013

Editeur

Caisse de compensation
du canton du Valais
Av. Pratifori 22
1950 Sion
<http://www.avvs.ch>

Graphisme

Anditis, Communication visuelle
<http://www.anditis.ch>

Impression

Valmedia, Viège

Photographies

iStockphoto & Shutterstock Inc. © 2014

Publication

Juin 2014

Sommaire

Avant-propos	04
Caisse de compensation AVS	13
Affiliation et cotisations	13
Affiliation	13
Cotisations	14
Prestations AVS/AI/APG	15
Rentes AVS/AI	15
Allocations pour impotents AVS/AI	16
Indemnités journalières AI	17
Allocations pour perte de gain et de maternité	17
Prestations complémentaires AVS/AI	18
Allocations familiales	20
Fonds pour la famille	22
Fonds de surcompensation	23
Réduction individuelle des primes d'assurance-maladie	24
Recours contre le tiers responsable	25
Comptabilité	27
Tâches fédérales	27
Tâches cantonales	27
Caisse de compensation du canton du Valais	28
Caisse cantonale d'allocations familiales Civaf	29
Révision	30
Remerciements	32

Avant-propos

Chère lectrice, Cher lecteur,

La stratégie actuelle de la Caisse de compensation du canton du Valais a été définie et initiée en 2012, de sorte que durant cette année 2013, il s'est agi de la faire vivre dans les faits au quotidien.

Stratégie et valeurs

Pour rappel, les objectifs stratégiques retenus mettent l'accent sur

- l'accueil et le service clients
- la conduite et l'organisation
- les ressources humaines.

Cette stratégie s'appuie sur les valeurs fondamentales de l'entreprise que tout le personnel de la Caisse doit respecter :

- fiabilité et efficacité
- crédibilité et neutralité
- service à la clientèle de proximité et de qualité.

Mise en œuvre de la stratégie

Les premières expériences de la mise en œuvre de la stratégie sont tout à fait positives et encourageantes :

La nouvelle organisation hiérarchique plus compacte a permis de réduire quelque peu le nombre de responsables des différents domaines.

Les participants de même que les formateurs du projet de relève des cadres ont été très satisfaits du déroulement des cours et workshops. Les deux premières phases se sont déroulées en cours d'année et la troisième terminera le cursus à la fin avril 2014.

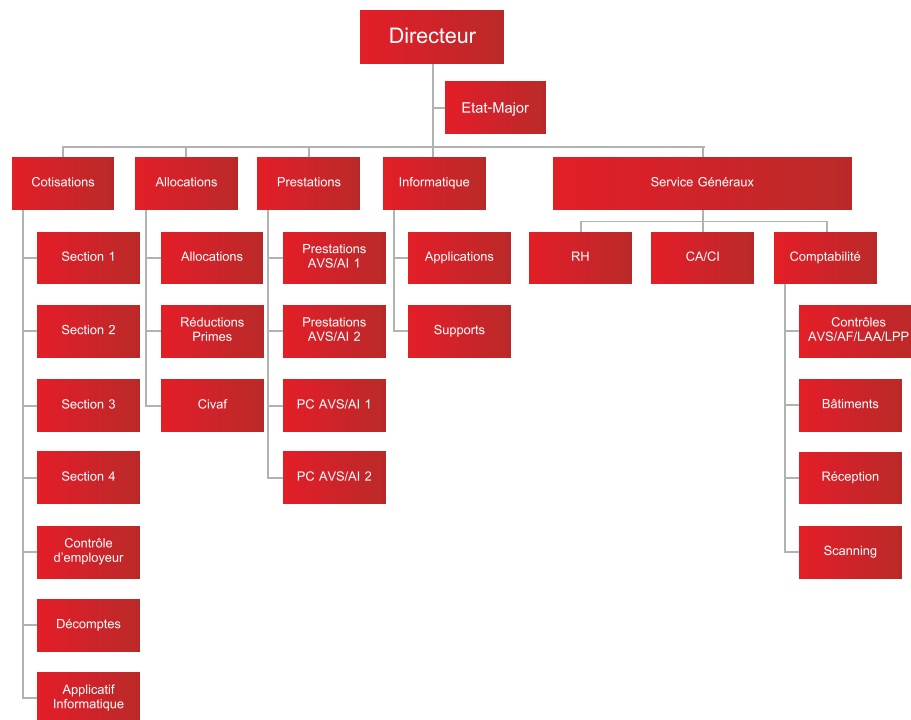
La nouvelle organisation de projets a permis de formaliser la gestion de projets qui se décline en 4 étapes :



Plusieurs projets ont ainsi été menés à terme comme la mise en place de l'infrastructure technique pour Sedex (plate-forme d'échanges de données entre institutions) et la mise en place d'un pilote pour le télétravail. 14 projets sont actuellement en cours dont 5 devraient être achevés durant l'année 2014.

Plusieurs projets concernant l'axe stratégique accueil et le service clients ont été initiés et constituent une priorité pour les prochaines années.

Organigramme



Rénovation de l'immeuble Pratifori 27

La Caisse de compensation du canton du Valais dispose de deux immeubles occupés par son personnel administratif et situés de part et d'autre de l'Avenue Pratifori. Une réfection complète des façades, du toit, du rez-de-chaussée et du 1er étage de l'immeuble Pratifori 27 a été réalisée en 2013, avec mise aux normes sismiques. Cette rénovation a permis également d'accueillir les collaboratrices et collaborateurs de la Caisse cantonale d'allocations familiales Civaf, dès le mois d'avril 2014.



Casser pour rénover !



Des nouveaux locaux sobres, agréables et conviviaux



Entretien avec Monsieur Emery,
Chef du service des prestations AVS/AI/PC et futur retraité
(par Mimoza Kryeziu, apprentie employée de commerce)

Pouvez-vous nous parler un peu de vous ?

Je suis né le 9 mai 1954 à St-Clément, sur la commune de Lens. Après mon école primaire à Flanthey, j'ai fréquenté l'école secondaire à Granges, puis l'école de commerce à Sierre tenue par les chanoines de St-Maurice où j'ai obtenu le diplôme en juin 1972. Après un essai infructueux au collège de Sion, j'ai travaillé sur les pistes de ski avant de débiter mon activité à la Caisse de compensation le 1er mai 1973. J'ai été le premier employé de la Caisse à obtenir le brevet, puis le diplôme en assurances sociales en 1984. Je suis divorcé, père de trois enfants et heureux grand-père d'un petit garçon depuis 2 mois.

Vous travaillez à la Caisse de compensation du canton du Valais depuis 41 ans, expliquez-nous vos débuts ?

J'ai débuté mon activité au service des rentes, alors divisé en trois sections bilingues selon l'ordre alphabétique, dans le secteur A-F, avec M. Rudolph Werlen comme chef de section et M. Gilbert Eggs comme chef de service. Je calculais les rentes AVS des rentiers nés en 1908... La rente AVS minimale en 1972 se montait à Fr. 220.- par mois et en 1973 (8ème révision AVS) à Fr. 400.- par mois ! Les calculs se faisaient bien sûr à la main et ma machine à calculer ne faisait qu'additionner et soustraire mais ne multipliait pas. Mon collègue de travail, M. Jean-Olivier Pralong, né en 1917 et entré à la Caisse en 1943, calculait oralement plus vite que moi à la machine !

A combien se montait votre premier salaire en mai 1973 ?

Net : 1'544.75 x 12 mois.

Et aujourd'hui ?

Oups ! Plus x 13 mois (rires)

Combien de personnes travaillaient à la Caisse de compensation à cette époque ?

86 personnes, y compris le Secrétariat AI (actuellement l'OAI), toutes groupées dans l'immeuble Pratifori 22.

Quel était votre horaire de travail en 1973 ?

07h30 – 12h00 et 13h30 – 18h00, soit 45 heures par semaine, il n'y avait pas encore d'horaire libre. De plus nous n'avions que trois semaines de congés par année.

Maintenant, vous êtes Chef du service des prestations AVS/AI/PC, quel a été votre parcours pour arriver à ce poste ?

Après avoir calculé les rentes AVS/AI, j'ai été nommé adjoint au chef de la section dirigée par M. Jean Séverin en 1981, puis chef de la section du Bas-Valais en 1988 et enfin chef du service des rentes et PC en remplacement de M. Gilbert Eggs en 1997.

Quel est votre ressenti global sur votre parcours professionnel au sein de la Caisse ?

J'ai eu de la chance; de la chance d'avoir trouvé un emploi stable qui m'a tout de suite plu, de la chance d'avoir pu compter sur un employeur très correct et honnête, de la chance d'avoir eu des chefs responsables qui m'ont toujours fait confiance, de la chance enfin d'avoir œuvré avec des collègues agréables et compétents en qui j'ai pu placer ma confiance.

Depuis 1973, vous avez dû voir beaucoup de changements au niveau de la loi sur l'AVS mais aussi au niveau du fonctionnement de la Caisse de compensation du canton du Valais, quel est votre point de vue à ce sujet ?

Mon travail a toujours été intéressant parce qu'il a constamment été entrecoupé par les nombreux changements intervenus dans la législation, mais aussi par les mutations survenues dans l'organisation du service ainsi que dans l'évolution des

outils informatiques mis à notre disposition. La mentalité de nos rentiers a également beaucoup évolué. Actuellement nos assurés sont beaucoup plus revendicateurs et exigeants que par le passé. Le travail s'est aussi beaucoup compliqué et les contraintes sont nettement plus élevées aujourd'hui.

Dans peu de temps, vous entamez un nouveau chapitre de votre vie, la retraite.

Avez-vous des projets ?

De nombreux projets «si Dieu me prête vie et santé» comme on dit : apprendre l'anglais, faire le pèlerinage de St-Jacques de Compostelle à pied avec mon meilleur ami, améliorer mon handicap au golf, faire du sport (balades, ski), m'occuper de mon petit-fils, jardiner et effectuer plein de travaux autour de mon chalet et chez mes enfants, et j'en passe...

Pour finir, on suppose que votre travail au sein de la Caisse de compensation va vous manquer, mais également le travail avec les collaborateurs.

Il est clair que quitter son emploi après 41 ans de service n'est pas si facile. Il va falloir changer mes habitudes, innover, trouver un nouveau rythme de vie. Et quitter ces personnes que j'ai côtoyées et appréciées durant toutes ces années... Mais comme j'ai suivi le cours «préparation à la retraite», je pense être à même de tourner la page (rires). Je n'oublierai cependant jamais la Caisse de compensation et j'aurai toujours une oreille attentive pour suivre l'évolution de cette Institution chère à mon cœur.

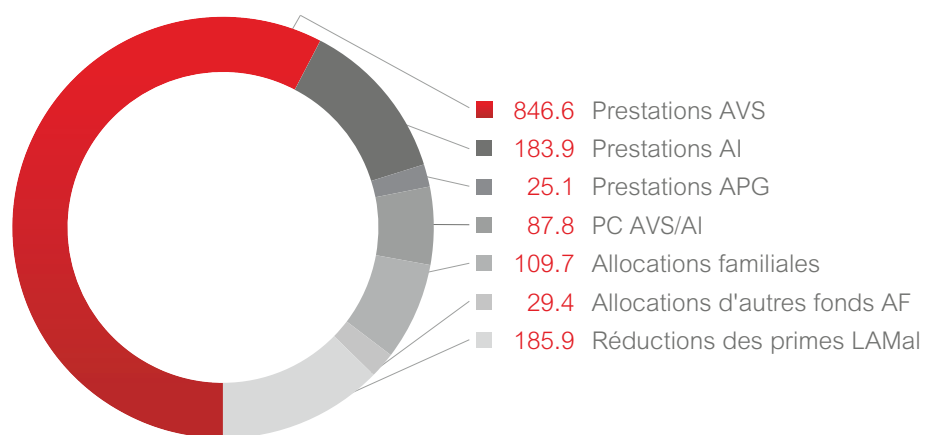
Votre mot de la fin ?

J'ai le sentiment d'avoir accompli ma tâche au plus profond de ma conscience et je suis fier de mon parcours à la Caisse de compensation du canton du Valais. Si j'ai pu vivre tout cela, c'est grâce à tous mes collègues actuels mais aussi grâce aux anciens. Merci à toutes et à tous pour votre collaboration et pour les moments d'amitié que nous avons partagés ensemble. J'ai de la chance...

La CCCVS en chiffres et en un coup d'œil

	2013	2012	2011	2010	2009
Ressources humaines (31.12)					
- Nombre de postes	134	133	127	112	109
- Nombres de collaborateurs	153	149	143	128	120
Flux financiers en mios de CHF					
- Prestations AVS	846,6	812,8	790,5	757,7	740,5
- Prestations AI	183,9	186,9	187,9	182,1	184,4
- Prestations APG	25,1	23,7	23,8	24,1	23,0
- Prestations complémentaires					
AVS/AI	87,8	84,1	79,9	77,1	75,3
- Allocations familiales	109,7	107,6	109,9	9,2	8,6
- Allocations d'autres Fonds	29,4	29,0	29,5	28,9	27,9
- Réductions de primes LAMal	185,9	179,9	175,2	163,0	151,0
Flux financiers prestations	1 468,4	1 424,0	1 396,7	1 242,1	1 210,7
- Cotisations AVS/AI/APG/AC	563,1	565,6	596,1	453,9	521,2
- Cotisations pour les					
allocations familiales	125,8	118,5	126,9	3,8	3,8
- Cotisations à d'autres fonds	29,6	30,0	29,0	30,0	27,8
Flux financiers cotisations	718,5	714,1	752,0	487,7	552,8
Flux financiers totaux	2 186,9	2 138,1	2 148,7	1 729,8	1 763,5
Clientèle					
- Membres de la Caisse AVS	46 012	45 783	46 033	43 332	43 834
- Membres de la Caisse					
cantonale Civaf	19 964	11 513	12 511	11 829	11 263
- Rentiers AVS/AI	49 347	47 724	46 964	46 038	45 677
- Bénéficiaires PC AVS/AI	8 138	7 614	7 182	7 245	6 882
- Enfants avec AF	26 257	25 335	24 786	2 720	3 017
- Familles avec allocations					
de ménage	10 613	10 100	9 881	10 138	9 192
- Bénéficiaires de la réduction					
de primes AMal	89 087	87 870	88 641	90 693	93 310
Total	249 418	235 939	235 998	211 995	213 175

Répartition du flux des prestations 2013 de 1'468.4 mio de CHF



Il faut noter que les prestations AVS/AI et PC ont été adaptées de 0.86 % en 2013 sur la base de l'indice mixte (50 % indice des prix et 50 % indice des salaires).

Dans les pages suivantes, vous allez découvrir les informations concernant les tâches gérées par la Caisse de compensation du canton du Valais ainsi que les aspects financiers qui s'y rattachent. Des renseignements supplémentaires sur la Caisse de compensation figurent sur le site internet www.avv.vs.ch ou peuvent être demandés auprès de la direction.

Je vous souhaite une lecture agréable et instructive.



Bernard Vogel, directeur



46'012
affiliés

Caisse de compensation AVS

La Caisse de compensation du canton du Valais (CCCVS) est un établissement autonome de droit public, créé en vertu de la loi fédérale sur l'AVS pour les tâches suivantes :

- affiliation des cotisants : employeurs, indépendants et personnes sans activité lucrative
- encaissement des cotisations
- versement des rentes et autres prestations.

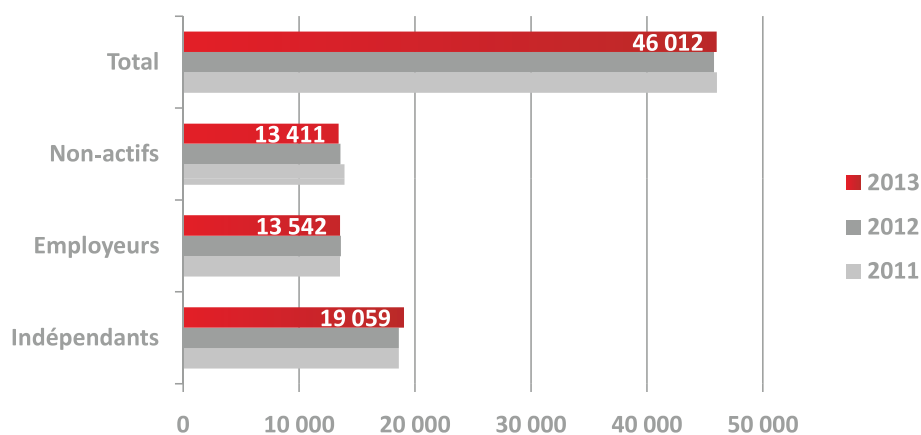
Au fil du temps, la CCCVS est devenue un centre de compétences en matière d'assurances sociales pour le canton du Valais.

Affiliation et cotisations

Affiliation

Une des missions de la CCCVS est de contrôler que toutes les personnes physiques et juridiques qui doivent cotiser à l'AVS dans le canton du Valais soient bien membres d'une caisse de compensation AVS et, si tel n'est pas le cas, de les affilier.

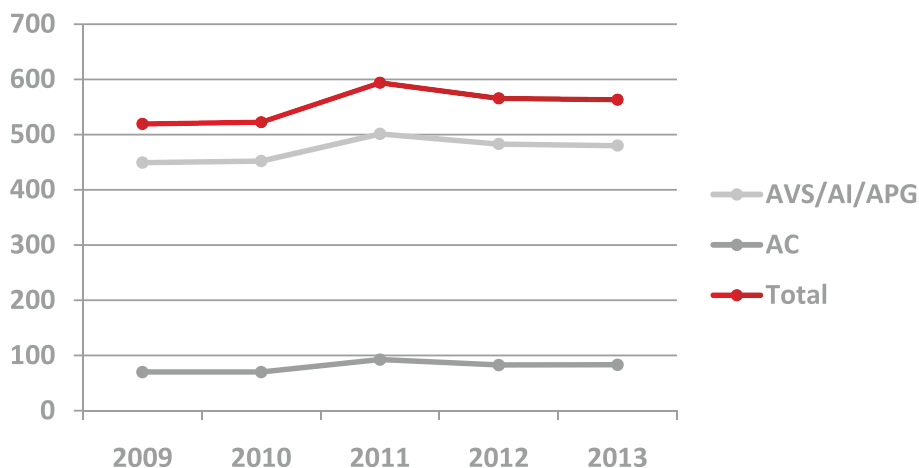
Nombre de membres au 31 décembre



Cotisations

En 2013, la Caisse de compensation a encaissé pour CHF 563'113'939.- (-0.5%) de cotisations pour l'AVS, l'AI, les APG et l'assurance-chômage.

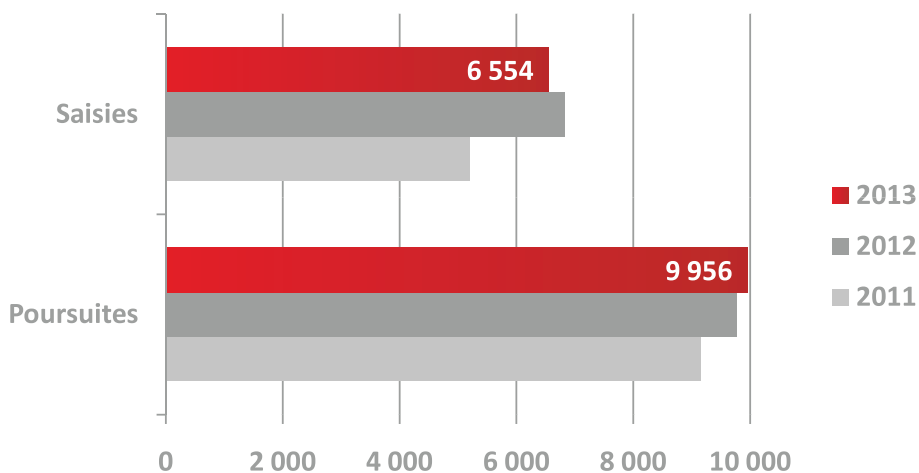
Cotisations en mios de CHF



Les salaires, les revenus des indépendants et les cotisations des personnes sans activité lucrative transformées en revenus sont inscrits dans les comptes individuels des assurés. En 2013, les revenus inscrits se sont élevés à CHF 4'852'076'177.- (+0.7 %).

L'encaissement des cotisations requiert beaucoup d'efforts, en particulier lorsque la conjoncture économique est difficile. L'évolution en 2013 a été mitigée : les montants en poursuite se sont élevés à CHF 19'097'616.- (-11%) et les montants saisis à CHF 13'122'701.- (-9%). Le nombre de poursuites a augmenté de 6%, celui des saisies diminué de 4% en 2013.

Nombre de saisies et de poursuites



Prestations AVS/AI/APG

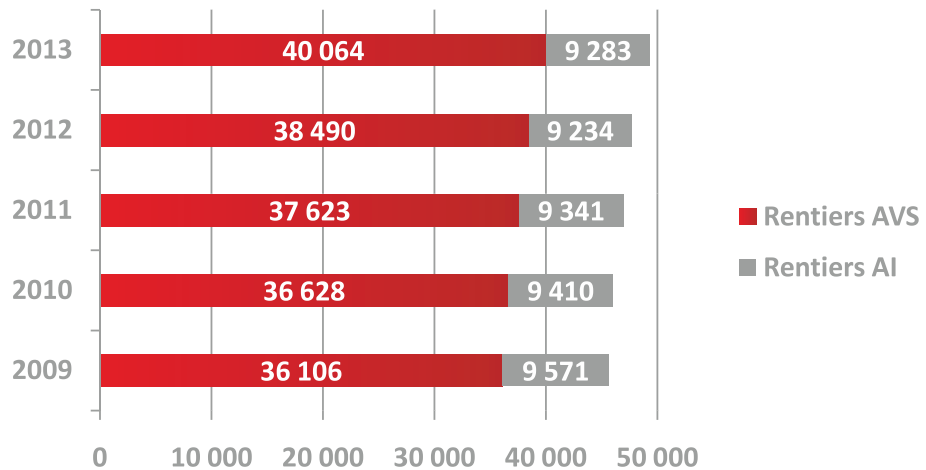
Les prestations pécuniaires de l'AVS, de l'AI et des APG, calculées et versées par la Caisse de compensation dépassent le milliard de francs (+ 3 %).

Rentes AVS/AI

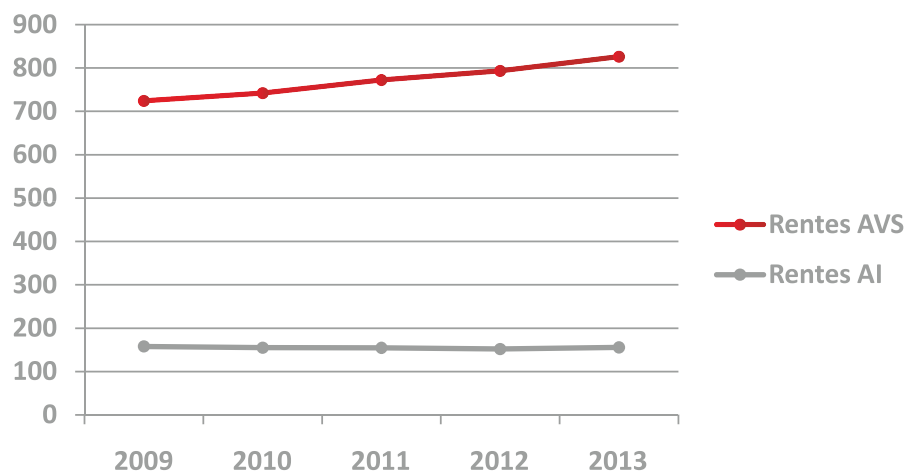
Les rentes AVS et AI sont calculées sur la base des revenus inscrits sur les comptes individuels et des années de cotisations. Le nombre de rentiers AVS est en augmentation à cause du vieillissement de la population, tandis que le nombre de rentiers AI est resté stable suite aux Révisions 5 et 6a.

En 2013, les rentes AVS/AI versées se sont élevées à CHF 981'983'935.- (+3.8 %).

Nombre de rentiers AVS/AI



Total des rentes AVS/AI en mios de CHF



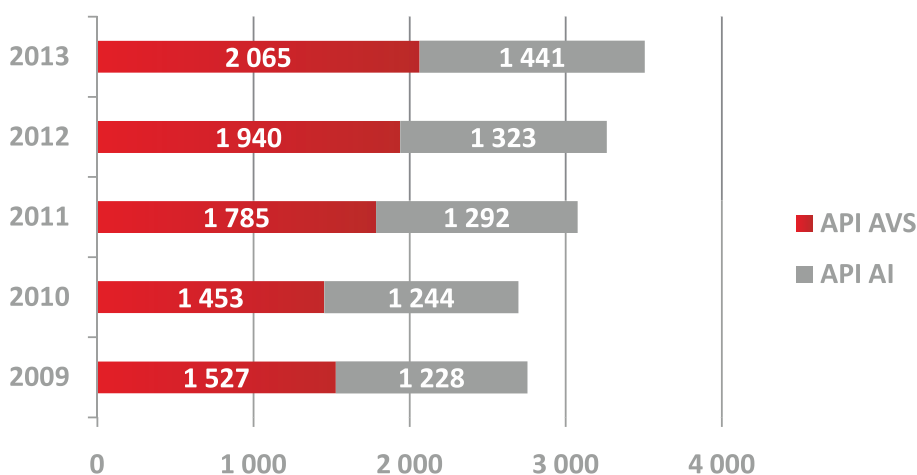
Allocations pour impotents AVS/AI

Une personne est considérée comme impotente lorsqu'elle a besoin d'une aide régulière d'autrui pour les actes ordinaires de la vie (se vêtir, faire sa toilette, manger, ...) et que son état nécessite des soins permanents ou une surveillance personnelle. L'évaluation est réalisée par les offices AI et les caisses de compensation versent les allocations en fonction de la gravité, du lieu de vie et du type d'assurance sociale. Les montants mensuels 2013 des allocations pour impotents étaient les suivants :

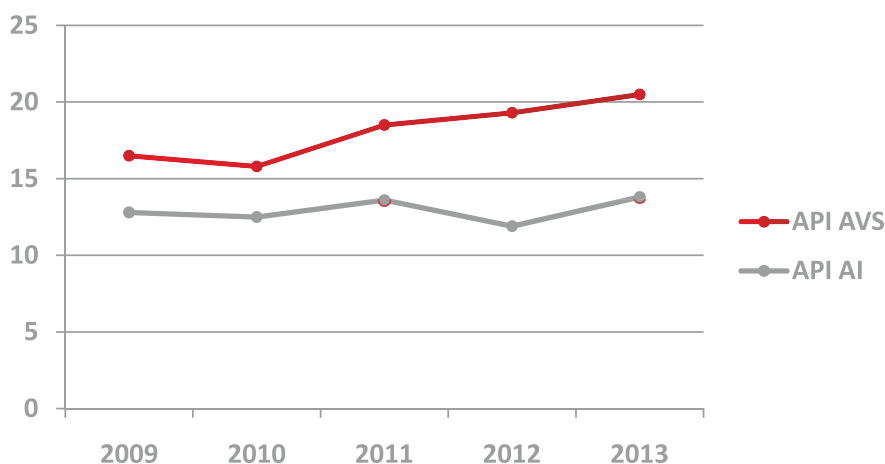
Degré	AVS domicile	AVS EMS	AI domicile	AI institutions
Faible	234.00	-	468.00	117.00
Moyen	585.00	585.00	1 170.00	293.00
Grave	936.00	936.00	1 872.00	468.00

En 2013, les allocations pour impotents (API) de l'AVS/AI versées se sont élevées à CHF 34'264'287.- (+9.7 %).

Nombre d'API AVS/AI



Total des API AVS/AI en mios de CHF





49'347
rentiers
AVS/AI

Indemnités journalières AI

L'indemnité journalière est versée lorsque l'assuré est mis au bénéfice de mesures de réadaptation et correspond à 80 % du dernier revenu de l'activité lucrative avant la survenance de l'atteinte à la santé.

En 2013, des indemnités journalières pour CHF 14'210'390.- (+2.6%) ont été payées à des assurés en réadaptation. Au 31 décembre 2013, 390 assurés recevaient des indemnités journalières AI.

Allocations pour perte de gain et de maternité

L'allocation pour perte de gain est versée aux personnes qui servent dans l'armée suisse, la protection civile et la Croix-Rouge, accomplissent un service civil, participent à des cours Jeunesse+Sport ou participent au cours pour moniteurs de jeunes tireurs.

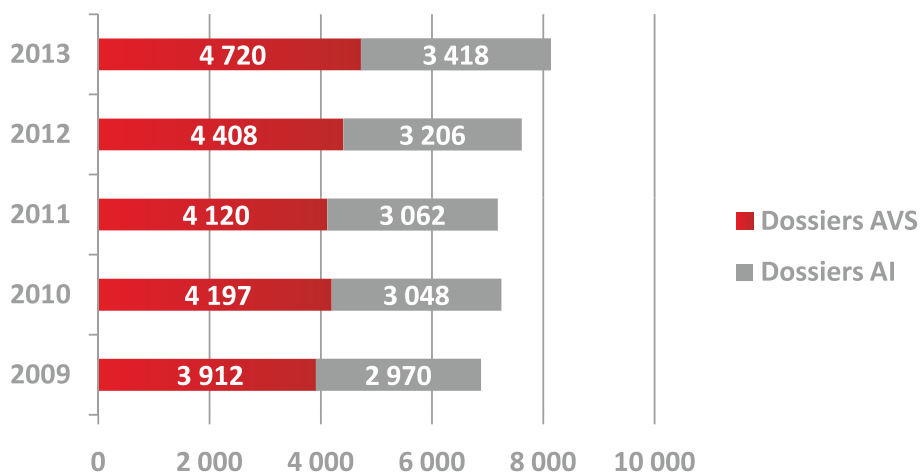
L'allocation de maternité est versée pendant 14 semaines à toute femme considérée comme active au moment de la naissance de l'enfant. En 2013, 9'671 personnes ont touché des APG et 1'317 des allocations de maternité pour CHF 25'683'888.- (+7.3 %).

Prestations complémentaires AVS/AI

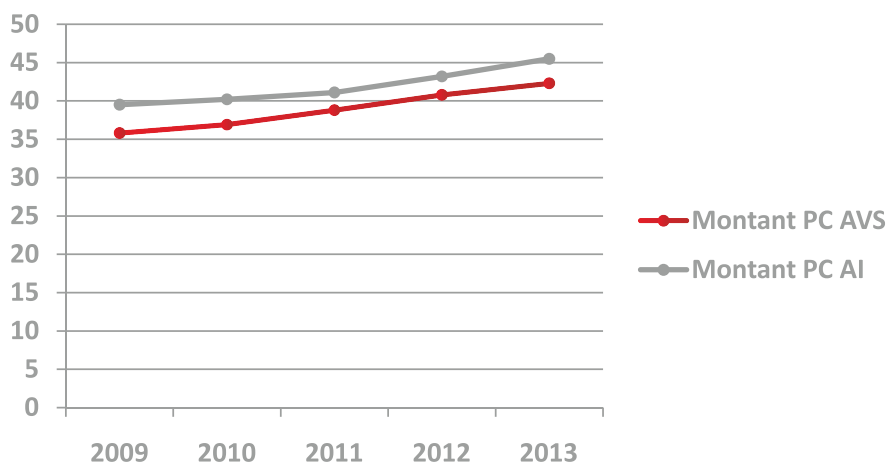
Les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI viennent en aide lorsque les rentes et autres revenus ne permettent pas de couvrir les besoins vitaux. Elles se composent de la prestation complémentaire annuelle et du remboursement des frais de maladie et d'invalidité.

En 2013, CHF 87'800'278.- (+4.5%) ont été payés aux bénéficiaires de prestations complémentaires AVS/AI.

Nombre de dossiers AVS/AI

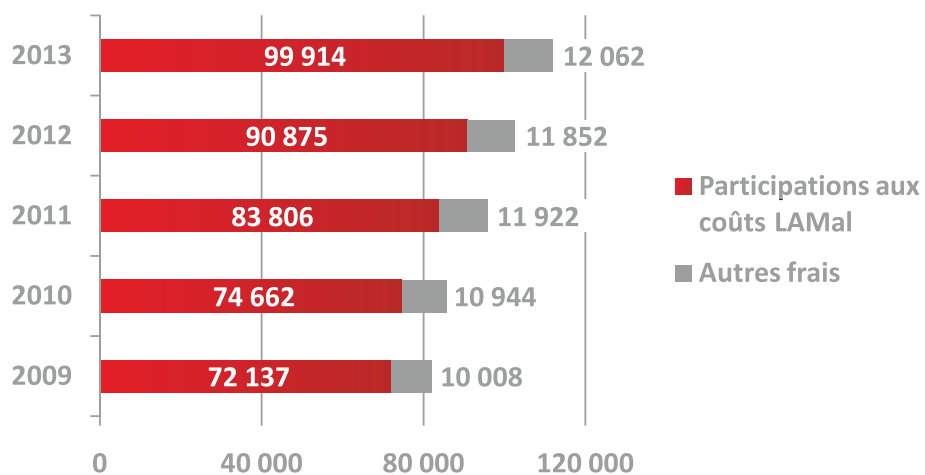


Total des PC AVS/AI en mios de CHF

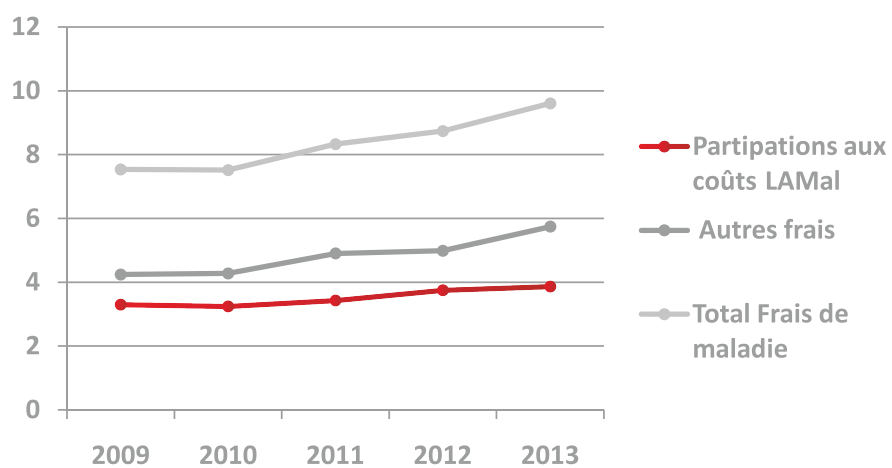


En 2013, 111'976 factures de frais de maladie et d'invalidité ont été analysées et les montants remboursés se sont élevés à CHF 9'604'779.- (+9.9 %).

Nombre de factures analysées



Total des frais de maladie en mios de CHF



Allocations familiales

Les allocations familiales sont des contributions versées aux parents pour les aider à assumer l'entretien de leurs enfants. Elles comprennent dans le canton du Valais :

- l'allocation pour enfant de CHF 275.- par mois jusqu'à 16 ans
- l'allocation de formation professionnelle de CHF 425.- par mois jusqu'à 25 ans
- le supplément à partir du 3e enfant de CHF 100.- par mois
- l'allocation de naissance ou d'adoption de CHF 2'000.- par enfant, CHF 3'000.- en cas de naissance multiple.

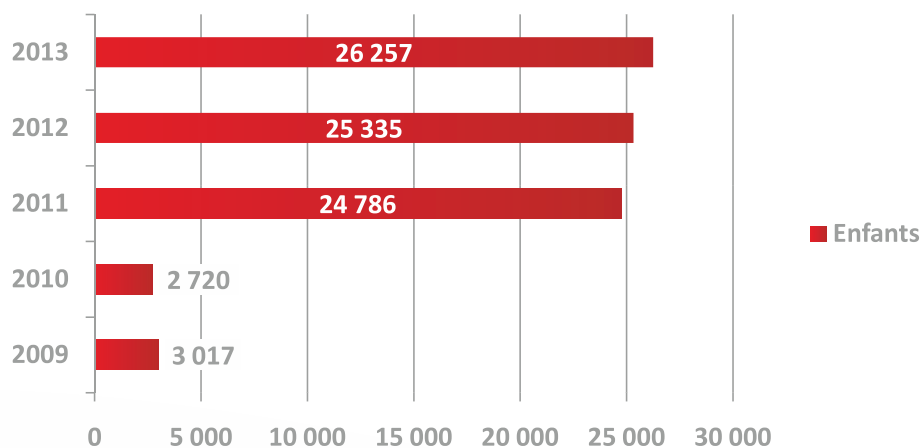
La Caisse de compensation du canton du Valais gère les allocations familiales pour 4 catégories d'allocataires :

Catégories	Régime	Nombre d'enfants	Montants des allocations
Salariés et indépendants non agricoles	Cantonal	22 928	98 930 481
Personnes sans activité lucrative	Cantonal	239	1 431 701
Salariés agricoles	Fédéral	2 329	3 894 684
	Cantonal		848 104
Agriculteurs	Fédéral	761	2 378 930
	Cantonal		1 240 211
Totaux		26 257	109 724 111

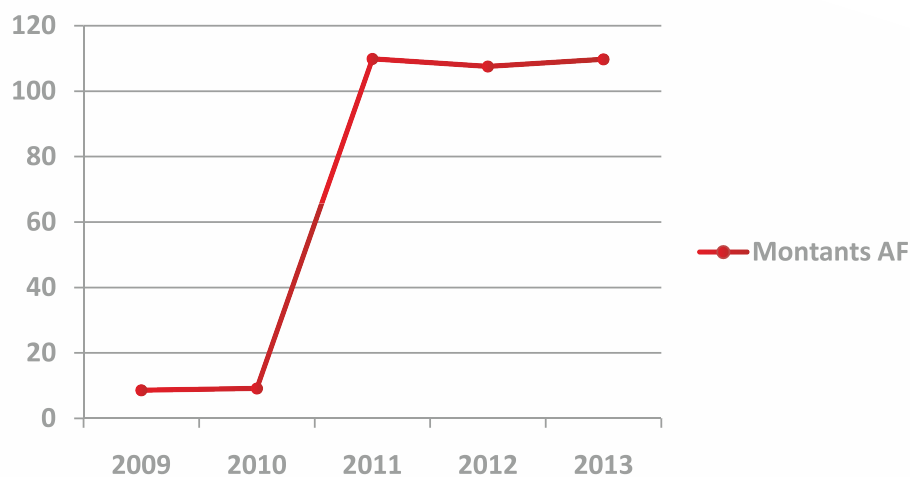
Depuis 2011, la CCCVS gère la Caisse cantonale Civaf.



Nombre d'enfants



Total des allocations familiales en mios de CHF



26'257
enfants au
bénéfice d'AF

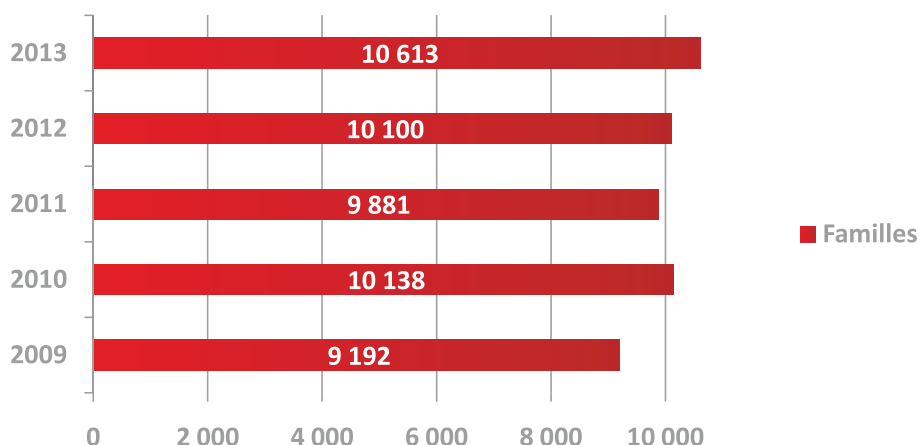
Le nombre de membres salariés et indépendants de la Caisse cantonale Civaf est de 19'664 (+71 %) et les cotisations se sont élevées à CHF 121'566'618.- (+6 %). Dès le 1er janvier 2013, les indépendants en dehors de l'agriculture sont obligatoirement affiliés à une caisse d'allocations familiales, ce qui n'a pas eu d'influence significative sur le montant des cotisations et des allocations.



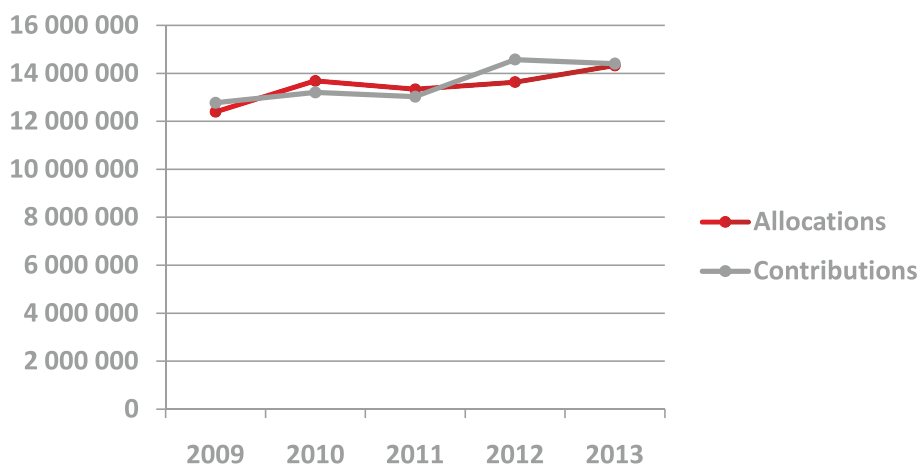
Fonds pour la famille

Dans le cadre de la législation cantonale sur les allocations familiales, le Fonds pour la famille accorde une aide sociale sous la forme d'une allocation de ménage de CHF 1'350.- versée en décembre pour les familles avec enfant(s), avec des revenus modestes et domiciliées en Valais. Le financement provient des caisses d'allocations familiales qui ont prélevé une contribution de 0.17%, calculée sur les salaires de l'année précédente. En 2013, 10'613 familles ont reçu CHF 14'327'469.- (+5.1%).

Evolution du nombres de familles



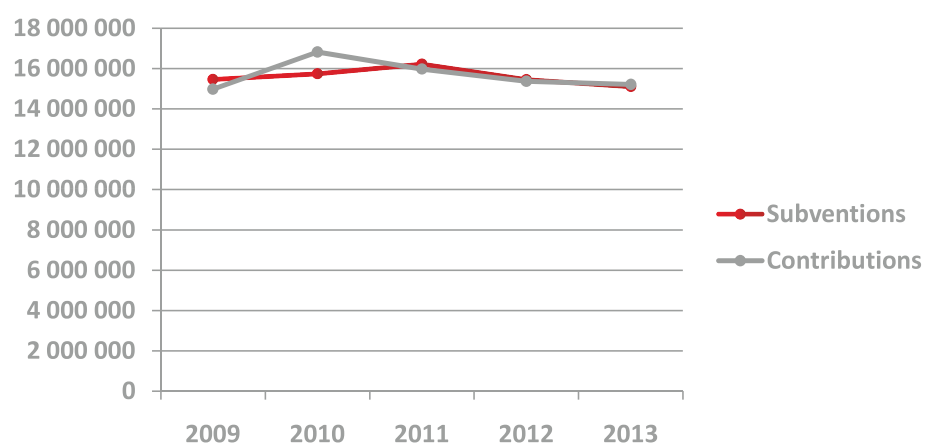
Evolution des allocations/contributions en CHF



Fonds de surcompensation

En matière d'allocations familiales, le canton du Valais a mis en place un système de surcompensation partielle à 80% des dépenses entre les caisses admises dans le canton. Les caisses avec une bonne structure d'allocataires versent des contributions qui sont redistribuées à celles dont la structure est plus défavorable. En 2013, les contributions encaissées se sont élevées à CHF 15'219'445.- (-1.0 %) et les subventions versées à CHF 15'107'218.- (-2.2 %).

Evolution des allocations et des contributions en CHF

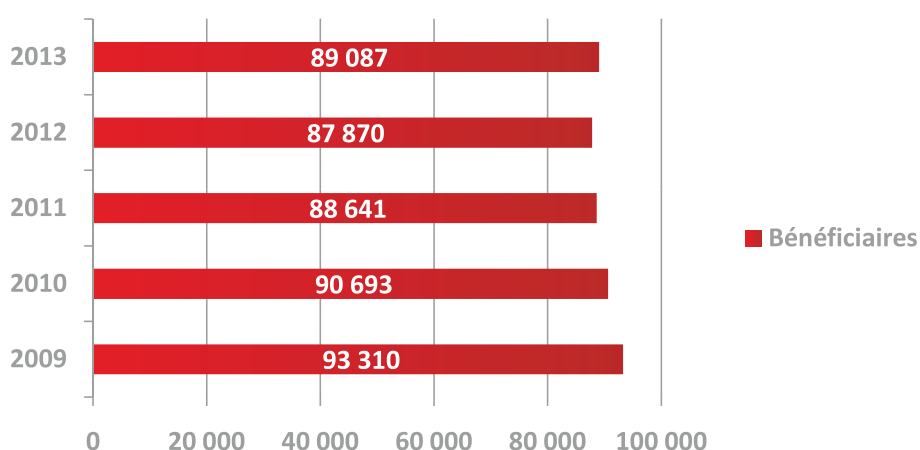


Réduction individuelle des primes d'assurance-maladie

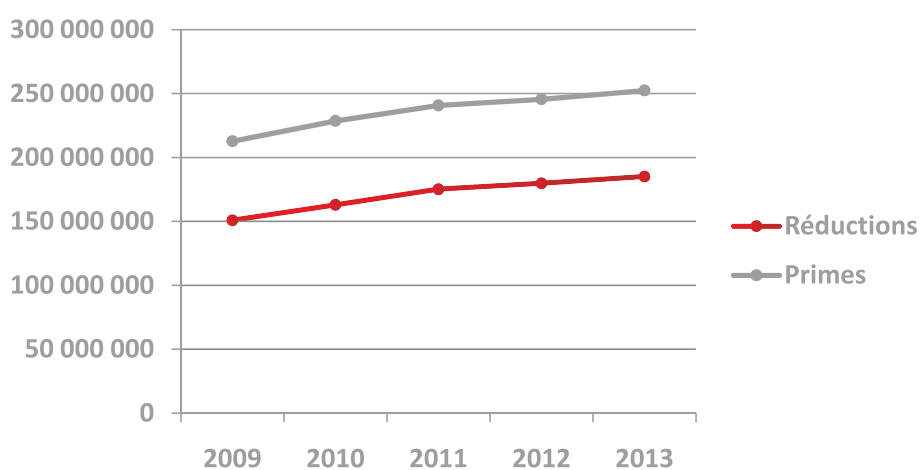
La réduction individuelle des primes d'assurance-maladie aide les personnes avec des revenus modestes à financer leurs primes. Le système automatisé est basé sur les données fiscales les plus récentes.

En 2013, 89'087 personnes, soit le 28% de la population résidante, ont bénéficié des réductions via leur assureur-maladie pour CHF 185'190'387.- (+2.9%).

Evolution du nombre de bénéficiaires



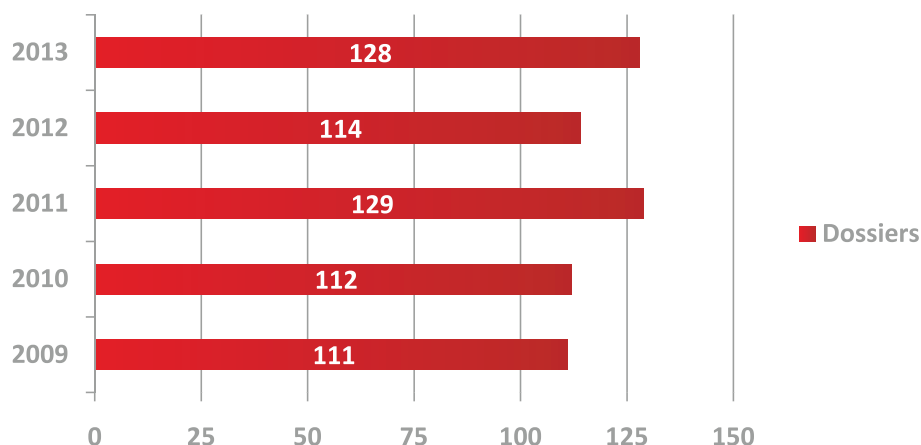
Evolution des primes/réductions en CHF



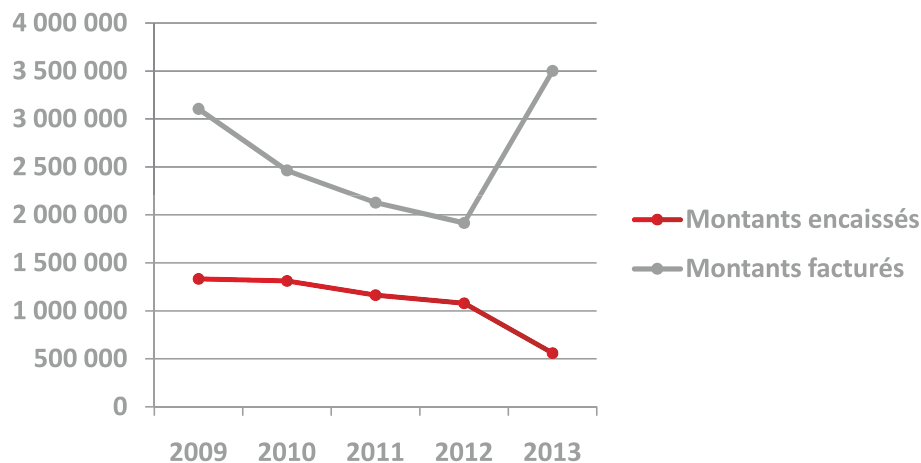
Recours contre le tiers responsable

Conformément à la convention conclue avec l'OFAS, la caisse de compensation exerce le droit de recours de l'AVS/AI contre le tiers responsable dès la survenance du décès ou de l'atteinte à la santé de l'assuré jusqu'à concurrence des prestations légales (rentes de survivants ou d'invalidité et prestations en nature). Depuis le 1er août 2013, la CCCVS traite également les recours du canton de Fribourg. En 2013, nos juristes ont contribué à l'encaissement de CHF 558'548.- (-48%) de recettes pour financer l'AVS/AI.

Evolution du nombre de dossiers



Evolution des montants facturés/encaissés en CHF





Comptabilité

Tâches fédérales

	2013	2012
Cotisations AVS/AI/APG	480 104 472	483 000 814
Prestations AVS	846 811 407	812 763 654
Prestations AI	206 608 429	200 791 424
Prestations APG	25 148 304	23 682 539
Exploitation AFA	4 157 180	4 199 466
Cotisations AC	83 009 467	82 644 417
Redistribution taxe CO2	698 810	1 689 650
Chiffre d'affaires	1 646 538 069	1 608 771 964

Tâches cantonales

	2013	2012
PC AVS	42 300 249	40 817 539
PC AI	45 500 029	43 233 390
Civaf - allocations	99 930 481	98 070 619
Civaf - contributions	121 783 732	114 666 197
Complément salariés agricoles	848 104	843 671
Allocations familiales aux non-actifs	1 431 701	1 259 572
Fonds pour la famille - allocations	14 327 469	13 635 680
Fonds pour la famille - contributions	14 404 425	14 576 985
Surcompensation AF - subventions	15 107 218	15 448 781
Surcompensation AF - contributions	15 219 445	15 372 500
Caisse cantonale AFI* - allocations	1 242 211	1 253 927
Caisse cantonale AFI* - contributions	1 765 745	1 892 905
Réduction individuelle des primes	185 190 387	179 895 555
Chiffre d'affaires	559 051 196	540 967 321

*Allocations familiales pour agriculteurs indépendants

Caisse de compensation du canton du Valais

Compte d'administration

	2013	2012
Produits		
Contributions en faveur de la caisse	10 366 828,88	10 438 179,11
Produits de la fortune	43 964,50	45 460,00
Emoluments	883 009,25	804 278,63
Produits pour prestations de services	4 327 158,20	4 027 914,23
Indemnités pour les frais d'administration	4 420 704,90	4 181 730,80
Produits d'administration divers	1 239,85	1 081,55
Remboursements	1 253 005,36	1 129 611,40
Dissolution de provisions	1 068 808,54	991 360,15
Administration de capitaux	819 143,14	829 885,16
Administration d'immeubles	1 523 303,70	1 524 898,90
	24 707 166,32	23 974 399,93
Charges		
Charges de personnel	15 562 404,24	15 069 508,72
Charges des biens et services	2 040 145,93	2 391 179,06
Frais de locaux	502 102,00	502 102,00
Prestations de service par des tiers	1 119 946,55	1 118 987,65
Intérêts passifs, frais financiers	14 276,40	10 012,00
Amortissements	1 815 616,22	1 469 340,35
Remboursements	299 700,00	349 800,00
Constitution de provisions	1 068 808,54	991 360,15
Administration de capitaux	112 014,82	71 678,82
Administration d'immeubles	2 105 461,57	1 945 226,90
Excédent de recettes	66 690,05	55 204,28
	24 707 166,32	23 974 399,93

Bilan

	2013	2012
Actif		
Actifs circulants	3 587 540,14	3 436 556,22
Placements financiers	13 292 472,42	13 826 875,04
Immobilisés	1 733 775,55	1 988 226,05
Actifs transitoires	222 050,75	188 550,28
	18 835 838,86	19 440 207,59
Passif		
Engagements à court terme	713 032,40	878 138,63
Provisions	7 946 311,15	8 452 263,70
Réserves et report	10 176 495,31	10 109 805,26
	18 835 838,86	19 440 207,59

Caisse cantonale d'allocations familiales Civaf

Compte d'exploitation

	2013	2012
Produits		
Contributions	121 783 731,74	114 666 196,65
Produits d'administration	102 786,35	122 985,80
Produits des placements	154 862,29	707 885,53
Produits des immeubles locatifs	199 423,65	210 129,75
	122 240 804,03	115 707 197,73
Charges		
Allocations familiales	99 930 481,30	98 070 619,44
Contribution au Fonds surcompensation	1 752 783,90	3 525 810,20
Contribution au Fonds pour la famille	5 405 839,00	5 751 830,00
Contribution au Fonds pour la formation	3 179 905,00	3 383 429,00
Charges d'administration	1 855 506,27	1 803 245,27
Excédent de recettes	10 116 288,56	3 172 263,82
	122 240 804,03	115 707 197,73

Bilan

	2013	2012
Actifs		
Actifs circulants	26 174 596,64	15 933 925,70
Placements financiers	6 620 905,71	6 498 056,49
Immobilisés	12 924 905,00	12 924 905,00
Actifs transitoires	7 096,45	2 213,30
	45 727 503,80	35 359 100,49
Passifs		
Engagements à court terme	469 306,70	334 235,17
Provisions	6 970 371,71	6 850 489,84
Passifs transitoires	4 926,70	7 765,35
Réserves et report	38 282 898,69	28 166 610,13
	45 727 503,80	35 359 100,49

Révision

Les contrôles du traitement des dossiers et de la comptabilité sont effectués régulièrement selon les instructions de l'Office fédéral des assurances sociales.

En 2013, les rapports suivants ont été délivrés :

1. Rapport PwC relatif à la révision de clôture de l'exercice 2012 : Caisse de compensation du canton du Valais
2. Rapport PwC relatif à la révision principale de l'exercice 2012
3. Rapport PwC relatif à la vérification de l'exercice 2012 : Caisse d'allocations familiales pour les agriculteurs indépendants
4. Rapport PwC relatif à la vérification de l'exercice 2012 : Fonds pour la famille
5. Rapport PwC relatif à la vérification de l'exercice 2012 : Fonds de surcompensation
6. Rapport Fidag relatif à la révision de la Caisse cantonale d'allocations familiales Civaf 2012
7. Rapport de l'Inspection cantonale des finances concernant la réduction individuelle des primes d'assurance-maladie, année 2012.



Remerciements

Nos remerciements pour cette année écoulée sont adressés à Madame Esther Waeber-Kalbermatten, Cheffe du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture pour la confiance et pour le soutien qu'elle nous a témoignés et pour son engagement et sa disponibilité.

L'Office fédéral des assurances sociales à Berne et la Centrale de Compensation à Genève nous ont également apporté aides et conseils dans la gestion des tâches fédérales et nous leur en sommes très reconnaissants.

Nous joignons à nos remerciements les cadres, tout le personnel et les agents locaux AVS de la Caisse de compensation du canton du Valais, sans qui les nombreuses tâches fédérales et cantonales qui nous sont confiées ne pourraient être assumées.

Sion, juin 2014

Caisse de compensation du canton du Valais



Le Directeur : Bernard Vogel

Notes

Dotted lines for notes

Notes

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



